

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00014 Numéro SIREN : 424 367 035 Nom ou dénomination : KREAXI
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010398

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	780 292		780 292	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	162 047	12 218	149 829	
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	116 766	94 148	22 618	11 926
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	20 029	2 162	17 867	12 429
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 195		42 195	32 607
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 121 328	108 528	1 012 800	56 962
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	25 314	13 000	12 314	1 968
Fournisseurs débiteurs	22 924		22 924	
Personnel	104		104	1 024
Etat, Impôts sur les bénéfices				81 541
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 682		2 682	
Autres créances	21 418		21 418	42 996
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 580 992		1 580 992	894 400
Charges constatées d'avance	43 645		43 645	26 767
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 697 078	13 000	1 684 078	1 048 696
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 818 406	121 528	2 696 878	1 105 658

Greffier du Tribunal de Commerce de Lyon : dépôt n° 10398 en date du 29/03/2019

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL


Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	803 920	401 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	380 512	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 196	40 196
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	295 602	126 994
Subventions d'investissement	361 552	168 609
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 881 782	737 758
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 000	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	380	471
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	380	471
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 809	54 229
Personnel	233 462	122 915
Organismes sociaux	232 786	165 299
Etat, Impôts sur les bénéfices	28 049	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 864	
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	45 018	24 986
Dettes fiscales et sociales	542 179	313 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 727	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	765 096	367 900
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 696 878	1 105 658

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	3 047 708	3 412 514	-364 805	-10,69
Subventions d'exploitation	2 578		2 578	
Autres produits	45 754	11 769	33 985	288,76
Total	3 096 041	3 424 283	-328 242	-9,59
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	2 652	1 646	1 006	61,09
Autres achats & charges externes	1 018 603	2 218 023	-1 199 420	-54,08
Total	1 021 255	2 219 669	-1 198 414	-53,99
MARGE SUR M/SES & MAT	2 074 785	1 204 614	870 172	72,24
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	176 523	92 891	83 632	90,03
Salaires et Traitements	1 135 913	600 034	535 878	89,31
Charges sociales	491 148	275 891	215 258	78,02
Amortissements et provisions	72 378	10 940	61 438	561,57
Autres charges	7 935	13	7 922	NS
Total	1 883 897	979 769	904 128	92,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	190 889	224 844	-33 956	-15,10
Produits financiers	330		329	NS
Charges financières	2 162	587	1 575	268,55
Résultat financier	-1 832	-586	-1 246	212,54
RESULTAT COURANT	189 056	224 258	-35 202	-15,70
Produits exceptionnels	324 807	64 529	260 278	403,35
Charges exceptionnelles	21 315	41 031	-19 716	-48,05
Résultat exceptionnel	303 492	23 497	279 994	NS
Impôts sur les bénéfices	130 996	79 147	51 849	65,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	361 552	168 609	192 944	114,43

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KREAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 696 878 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 361 552 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions sur sol d'autrui : 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 ans
- * Matériel de transport : 2 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans. Amortissements linéaires et dégressifs
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 686 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Par une décision de l'assemblée générale des associés en date du 3 avril 2018, la société KREAXI a absorbé la société CRE AM avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2018. Cette opération a entraîné la dissolution de la société CRE AM.

Les opérations d'apport ont été effectuées sur la base de la valeur réelle des actifs et passifs figurant au bilan de la société CRE AM au 31/12/2017. L'actif net apporté s'élève à 782 472 €.

Le rapport d'échange de droits sociaux s'établi à 86.667 actions KREAXI contre 1 action CRE AM.

La différence entre le montant de l'actif net apporté et la valeur des capitaux propres de la société, diminués d'une distribution de dividendes, soit la somme de 780 292 €, est inscrite dans un compte 207100 - Mali de fusion au bilan.

Les données de l'activité 2018 ne sont pas directement comparables à celles de 2017 qui n'intégraient que l'activité de KREAXI.

KREAXI

Société par actions simplifiée au capital de 803.920 €

Siège social : 101 Chemin Vert

69760 Limonest

424 367 035 RCS Lyon

N°SIRET 424 367 035 000 39 – Code APE 6630 Z

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2019**

L'an Deux Mil Dix Neuf,

Le 27 Mars à 10 heures 00, les actionnaires de la société KREAXI, SAS au capital de 803.920€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux situés 13/15 rue Taibout – 75009 Paris, sur convocation adressée à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Sébastien Touvron est désigné Président de séance.

Monsieur Philippe Herbert est désigné comme scrutateur.

Madame Jacqueline RENARD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité du capital. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

⇒ Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 –
Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des Membres du Directoire,
- Renouvellement du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice, et du rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018,

approuve le bilan et le compte de résultats ainsi que les notes annexées aux états financiers, de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Directoire.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Directoire,

constate que le résultat net s'élève à **361 552 Euros**

approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présenté par le Directoire et

décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	361 552,00 €
Report à nouveau	<u>295 602,00 €</u>
Total distribuable	657 154,00 €
Affectation à la réserve légale	< 18 077,00 > €
Dividende	<180 776,00 > €
Report à nouveau	458 301,00 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 exercices précédents, il a été distribué :

	Dividende par action	Avoir fiscal
Exercice 2015	35,50 €	néant
Exercice 2016	14,39 €	néant
Exercice 2017	3,44 €	néant

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code du Commerce,

approuve lesdites conventions, bien que ces conventions n'aient pas le caractère de conventions réglementées au sens de l'article précité dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède au renouvellement des Membres du Directoire à savoir :

- Isabelle BOU ANTOUN
- Michel DAHAN
- Philippe HERBERT
- Sébastien TOUVRON

pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue des décisions collectives des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler en qualité de Président de la Société :

- Sébastien TOUVRON

pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

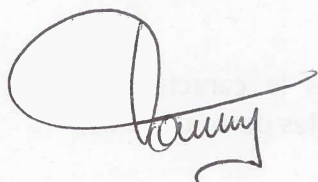
SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité requises par la loi.

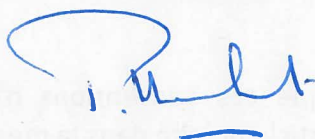
Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

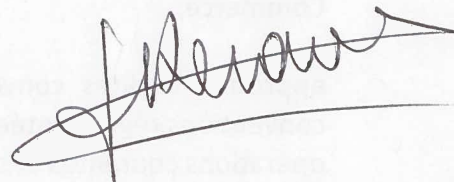
Le Président

A stylized, cursive signature in black ink, starting with a large loop and ending with a horizontal stroke.

Le scrutateur

A signature in blue ink, featuring a large, open loop at the beginning and a horizontal stroke at the end.

Le secrétaire

A signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Edouard LEDUC

Commissaire aux comptes

Président honoraire de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

95, rue Jouffroy-d'Abbans -75017 PARIS

Tél. 01 42 27 11 42 – Port. 06 07 77 33 24

KREAXI

Société par Actions Simplifiée au capital de 803.920 €

Siège social : 101, Chemin Vert – 69760 LIMONEST

Rapport

du commissaire aux comptes

Comptes annuels - Exercice 2018

KREAXI

*Société par Actions Simplifiée au capital de 803.920 €
101, Chemin Vert – 69760 LIMONEST*

RAPPORT du COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée générale Ordinaire,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KREAXI relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 12 Mars 2019.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 14 mars 2019.

Le Commissaire aux Comptes,



Edouard LEDUC

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	780 292		780 292	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	162 047	12 218	149 829	
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	116 766	94 148	22 618	11 926
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	20 029	2 162	17 867	12 429
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 195		42 195	32 607
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 121 328	108 528	1 012 800	56 962
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	25 314	13 000	12 314	1 968
Fournisseurs débiteurs	22 924		22 924	
Personnel	104		104	1 024
Etat, Impôts sur les bénéfices				81 541
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 682		2 682	
Autres créances	21 418		21 418	42 996
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 580 992		1 580 992	894 400
Charges constatées d'avance	43 645		43 645	26 767
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 697 078	13 000	1 684 078	1 048 696
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 818 406	121 528	2 696 878	1 105 658

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	803 920	401 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	380 512	
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 196	40 196
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	295 602	126 994
Résultat de l'exercice	361 552	168 609
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 881 782	737 758
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 000	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	380	471
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	380	471
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 809	54 229
<i>Personnel</i>	233 462	122 915
<i>Organismes sociaux</i>	232 786	165 299
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	28 049	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 864	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	45 018	24 986
Dettes fiscales et sociales	542 179	313 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 727	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	765 096	367 900
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 696 878	1 105 658

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	3 047 708	3 412 514	-364 805	-10,69
Subventions d'exploitation	2 578		2 578	
Autres produits	45 754	11 769	33 985	288,76
Total	3 096 041	3 424 283	-328 242	-9,59
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	2 652	1 646	1 006	61,09
Autres achats & charges externes	1 018 603	2 218 023	-1 199 420	-54,08
Total	1 021 255	2 219 669	-1 198 414	-53,99
MARGE SUR M/SES & MAT	2 074 785	1 204 614	870 172	72,24
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	176 523	92 891	83 632	90,03
Salaires et Traitements	1 135 913	600 034	535 878	89,31
Charges sociales	491 148	275 891	215 258	78,02
Amortissements et provisions	72 378	10 940	61 438	561,57
Autres charges	7 935	13	7 922	NS
Total	1 883 897	979 769	904 128	92,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	190 889	224 844	-33 956	-15,10
Produits financiers	330		329	NS
Charges financières	2 162	587	1 575	268,55
Résultat financier	-1 832	-586	-1 246	212,54
RESULTAT COURANT	189 056	224 258	-35 202	-15,70
Produits exceptionnels	324 807	64 529	260 278	403,35
Charges exceptionnelles	21 315	41 031	-19 716	-48,05
Résultat exceptionnel	303 492	23 497	279 994	NS
Impôts sur les bénéfices	130 996	79 147	51 849	65,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	361 552	168 609	192 944	114,43

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KREAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 696 878 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 361 552 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions sur sol d'autrui : 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 ans
- * Matériel de transport : 2 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans. Amortissements linéaires et dégressifs
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 9 686 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par une décision de l'assemblée générale des associés en date du 3 avril 2018, la société KREAXI a absorbé la société CRE AM avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2018. Cette opération a entraîné la dissolution de la société CRE AM.

Les opérations d'apport ont été effectuées sur la base de la valeur réelle des actifs et passifs figurant au bilan de la société CRE AM au 31/12/2017. L'actif net apporté s'élève à 782 472 €.

Le rapport d'échange de droits sociaux s'établit à 86.667 actions KREAXI contre 1 action CRE AM.

La différence entre le montant de l'actif net apporté et la valeur des capitaux propres de la société, diminués d'une distribution de dividendes, soit la somme de 780 292 €, est inscrite dans un compte 207100 - Mali de fusion au bilan.

Les données de l'activité 2018 ne sont pas directement comparables à celles de 2017 qui n'intégraient que l'activité de KREAXI.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		780 292		780 292
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 720		26 720	
Immobilisations incorporelles	26 720	780 292	26 720	780 292
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		162 047		162 047
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 448	8 646	37 104	1 990
- Matériel de transport		280		280
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 483	73 210	31 196	114 497
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	102 931	244 182	68 300	278 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	12 429	7 600		20 029
- Prêts et autres immobilisations financières	32 607	24 772	15 184	42 195
Immobilisations financières	45 036	32 372	15 184	62 223
ACTIF IMMOBILISE	174 686	1 056 845	110 204	1 121 328

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	780 292	244 182	32 372	1 056 845
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	780 292	244 182	32 372	1 056 845
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	26 720	68 300	15 184	110 204
Diminutions de l'exercice	26 720	68 300	15 184	110 204

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	780 292
Total	780 292

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial ou les fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et, à ce titre, ne sont pas amortis

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 077		27 077	
Immobilisations incorporelles	27 077		27 077	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		12 218		12 218
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 783	18 311	37 104	1 990
- Matériel de transport		140		140
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 674	9 540	31 196	92 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	134 457	40 209	68 300	106 366
ACTIF IMMOBILISE	161 534	40 209	95 377	106 366

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 158 281 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	42 195	42 195	
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 314	25 314	
Autres	47 127	47 127	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	43 645	43 645	
Total	158 281	158 281	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 800
Fournisseurs - RRR à obtenir	22 654
Banque - Intérêts courus à recevoir	215
Total	24 669

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 803 920,00 euros décomposé en 52 000 titres d'une valeur nominale de 15,46 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 000	15,46
Titres émis pendant l'exercice	26 000	15,46
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	52 000	15,46

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		50 000			50 000
Total		50 000			50 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		50 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 765 096 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	380	380		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 809	208 809		
Dettes fiscales et sociales	542 179	542 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 727	13 727		
Produits constatés d'avance				
Total	765 096	765 096		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	56 881
Intérêts courus à payer	380
Dettes provis. pr congés à payer	62 878
Provision bonus	98 000
Personnel - autres charges à payer	72 552
R. Berhier - Débours	32
Charges sociales s/congés à payer	37 161
Charges sociales - charges à payer	25 393
Charges s/ bonus	53 900
Etat - autres charges à payer	14 133
Total	421 310

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	43 645		
Total	43 645		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 622	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 863	
Amortissements des immobilisations	17 831	
Autres produits		324 807
TOTAL	21 315	324 807

Les comptes annuels présentent un résultat exceptionnel de 303 491.82 €, dont les produits sont composés de 154 480 € d'indemnité d'éviction et de 170 327 € de frais de déménagement versés par la société SEB.

 Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	48 258
Engagements de crédit-bail mobilier	65 301
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	113 559
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				80 642	80 642
Cumul exercices antérieurs				893	893
Dotations de l'exercice				17 196	17 196
Amortissements				18 089	18 089
Cumul exercices antérieurs				1 109	1 109
Exercice				14 419	14 419
Redevances payées				15 528	15 528
A un an au plus				24 170	24 170
A plus d'un an et cinq ans au plus				40 459	40 459
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				64 629	64 629
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				672	672
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				672	672
Montant pris en charge dans l'exercice				20 021	20 021

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 48 258 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.